

## RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Le concours **#SuivezMoiAvecVAC** vous est présenté par Touram Limited Partnership, nom commercial de Vacances Air Canada (le « **Commanditaire** »). Le concours commence le 18 juin 2020 à 10 h 00 HE et se termine le 28 juin 2020 à 23 h 59 HE (la « **Période du concours** »).

### 1. Admissibilité

Le concours s'adresse à tous les résidents du Canada qui sont agents de voyages (tel que défini ci-dessous) ayant atteint l'âge légal de majorité dans leur province ou leur territoire de résidence avant la période du concours (le « participant admissible »). Les employés, représentants ou agents d'Air Canada et les filiales et sociétés affiliées, partenaires médias et agences de publicité et de promotion de chacune des entités qui précèdent, ainsi que les membres de la famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence) de ces employés, représentants et agents et des personnes avec lesquelles ceux-ci sont domiciliés, ne sont pas admissibles au concours.

La définition d'un agent de voyage aux fins de ce concours comprend toute personne engagée dans la vente et l'organisation de transport, d'hébergement, de circuits ou de voyages pour les voyageurs et qui détient une carte d'identité valide de l'industrie canadienne du voyage de l'IATA (un « **Agent de voyages** »).

**Les participants admissibles devront fournir une preuve de leur emploi avant d'être déclarés gagnants.**

### 2. Comment participer au concours

Aucun achat nécessaire.

#### Méthode 1 : Formulaire de participation au concours

Pour participer au concours, les participants admissibles doivent accéder au formulaire de participation au concours qui se trouve ici : <https://bit.ly/30IWzVw> pendant la période du concours et : (a) Remplir le formulaire d'inscription et (b) répondre à la question qui se trouve sur le formulaire d'inscription ; « *Dites-nous pourquoi vous représenteriez un excellent ambassadeur de Vacances Air Canada* » pendant le voyage de familiarisation à Cancún avec Vacances Air Canada.

Chaque méthode de participation d'un participant admissible représente une « **Participation admissible** ».

**Limite d'une (1) participation admissible par méthode et par participant admissible.**

#### **Participations supplémentaires**

Pour obtenir cinq (5) participations supplémentaires au concours, le participant

---

admissible doit (1) avoir un compte Facebook public (c'est-à-dire non « protégé ») valide, et (2) publier une (1) image ou une vidéo pendant la période du concours qui : (a) tague la page Facebook @AirCanadaVacations; (b) contient le hashtag #RelanceDesVacances et #SuivezMoiAvecVAC; et (c) comprend le texte suivant : « *En tant qu'agent de voyages autorisé à vendre des forfaits de Vacances Air Canada, je me réjouis de pouvoir voyager à nouveau bientôt!* »

Les photos ou vidéos affichant a) de la nudité ou du contenu explicite ou b) du contenu à caractère illégal, discriminatoire ou obscène seront retirées et ne seront pas considérées pour le concours.

Facebook© ni associé à ces dernières. Les participants comprennent que tous les renseignements sont fournis au commanditaire du concours, et non à Facebook©

### **3. Le Prix**

Il y a un total de dix (10) prix à gagner (les « Prix »). Chaque prix consiste en un (1) voyage de familiarisation et comprend : un (1) billet aller-retour en classe économique à bord de tout vol exploité par Air Canada (y compris les vols opérés sous la bannière Air Canada Express et opérés par Air Canada Rouge) à partir du principal aéroport canadien desservi par Air Canada le plus proche du lieu de résidence du gagnant, jusqu'au Coral Level at Iberostar Selection, Cancún, Mexique, y compris un séjour de trois (3) nuits/quatre (4) jours au complexe hôtelier, en occupation simple, et comprend les transferts de l'aéroport à l'hôtel.

La valeur approximative de chaque prix est de 1 000 \$ CA.

La valeur exacte du prix dépend du point de départ et de destination ainsi que l'heure du voyage. Le grand prix doit être accepté tel qu'attribué; il ne peut être vendu, transféré ou monnayé, et il ne sera pas remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, modification, ni extension n'est permise. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer au grand prix un autre de valeur égale ou supérieure ou de permettre un transfert du prix.

**La valeur totale approximative des prix est de 10 000 \$ CA.**

**Les gagnants doivent être disponibles pour voyager entre le 17 et le 20 juillet 2020, inclusivement.**

Le voyage ne peut être utilisé pour accumuler des milles Aéroplan ou pour l'accumulation de milles avec tout autre programme de fidélité pour voyageurs fréquents. Aucun changement n'est permis pour la réservation une fois que la date de voyage est confirmée ou que le billet a été émis.

---

## **Les gagnants seront responsables de payer les taxes et frais d'une valeur de 230 \$ CA.**

Il incombe au gagnant et à son compagnon de voyage d'assumer : l'intégralité des coûts, des dépenses et des taxes non expressément décrits aux présents, y compris, sans toutefois s'y limiter, les taxes sur le transport aérien applicables à destination, les vols de correspondance (si nécessaire), le transport terrestre, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, toute dépense personnelle de quelque sorte ou nature que ce soit pour une nuitée liée à un jour d'attente, les boissons et les repas, les frais de service, les repas et le divertissement pendant le vol, les boissons alcoolisées, cocktails, boissons gazeuses et eaux minérales, les frais médicaux, les services et produits de sous-traitant indépendants, les frais d'excursions terrestres ou n'importe quels frais, coûts ou taxes imposés par une agence gouvernementale seront considérés comme des frais supplémentaires, à moins de mention contraire pendant le voyage; les coûts encourus jusqu'au et à partir du lieu fixé comme départ et arrivée du prix susmentionné, car le prix commence à cet endroit et y prend fin, la souscription, au besoin, à une assurance voyage suffisante, avant le départ; l'obtention de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas, ainsi que les frais liés à la conformité aux règles de douane et d'immigration. L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise. L'utilisation des billets d'avion est assujettie aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter sur le site [www.aircanada.com](http://www.aircanada.com).

### **4. Sélection du gagnant**

La personne gagnante sera sélectionnée par un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues des participants admissibles pendant la période du concours. La sélection des gagnants du prix se déroulera dans les bureaux des commanditaires du concours qui se trouvent au **Montréal, Québec, le 30 juin 2020 à 10h00. HNE.**

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues pendant la période du concours.

### **5. Réclamation des prix**

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer le prix, le participant admissible sera contacté par courriel ou par téléphone par le commanditaire du concours ou l'un de ses agents ou représentants. **Le gagnant sera contacté avant 17 h HNE le 2 juillet 2020 et devra confirmer son acceptation avant 17 h 59 HNE le jour suivant.**

S'il s'avère impossible de communiquer avec le participant admissible qui aura été sélectionné, un autre participant admissible sera sélectionné par les Juges. Avant d'être déclaré gagnant, chaque participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai limité, à une question réglementaire d'arithmétique, puis signer un formulaire de renonciation et de décharge confirmant notamment :

- qu'il/elle travaille à titre d'agent(e) de voyages;

- 
- qu'il/elle se conforme aux exigences d'admissibilité;
  - qu'il/elle garantit que sa participation au concours est entièrement originale et
  - qu'il/elle détient tous les droits de propriété intellectuelle exclusifs sur sa participation
  - qu'il/elle est autorisé à partager le nom et l'image de la personne à qui il aimerait offrir la paire de billets pour passer les Fêtes à la maison
  - qu'il/elle a lu le règlement du concours et qu'il s'y conforme en tous points;
  - qu'il/elle accepte le prix tel qu'il est attribué;
  - qu'il/elle reconnaît au commanditaire du concours le droit de publier sa photo, son nom et son adresse sans autre compensation que le prix offert;
  - qu'il/elle a répondu correctement à une question d'arithmétique en temps limité;
  - qu'il/elle libère et accepte de dégager de toute responsabilité le commanditaire du concours, l'administrateur du concours et respectivement ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias et ses agences de promotion, ainsi que chacun des administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de ces entités.

Aucune correspondance ne sera effectuée, sauf avec le participant admissible sélectionné dont l'inscription admissible a été tirée. Une fois le participant admissible déclaré gagnant par le commanditaire du concours, celui-ci enverra au participant admissible une lettre contenant les détails concernant la réclamation du prix (p. ex. la réservation des vols).

## **6. Conditions générales**

Toutes les inscriptions soumises ainsi que les informations fournies par les participants admissibles doivent être complétées et exactes. Le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable pour tout problème technologique, interruption Internet ou téléphonique, ainsi que pour toute réclamation de prix ou formulaire de déclaration et de décharge tardif, incomplet ou erroné.

Le contenu de toutes les inscriptions soumises devient la propriété du commanditaire du concours. Le commanditaire du concours se réserve le droit d'utiliser le contenu de toutes les inscriptions soumises par les participants admissibles à des fins éditoriales, publicité et marketing promotionnel, sans rémunération ou préavis, sauf si la loi l'interdit. Chaque participant admissible autorise au commanditaire et ses représentants (incluant le commanditaire du concours) d'utiliser le contenu de leur participation, nom et adresse y compris, à des fins éditoriales, de publicité et de marketing promotionnel dans tous les médias connus ou par la suite découverts, à l'échelle mondiale, à perpétuité, sans rémunération, notification ou autorisation.

En participant au concours, les participants admissibles consentent expressément au commanditaire du concours, à l'administrateur du concours, aux partenaires médias, aux agences de publicité et de promotion, au stockage, partage et à l'utilisation de l'information personnelle soumise par sa participation uniquement dans le but d'administrer le concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire du concours disponible sur le site Web du commanditaire du concours.

Toutes les inscriptions peuvent être vérifiées par le commanditaire du concours et être invalidées si elles sont reçues en dehors de la période du concours, si elles sont

---

incomplètes, illisibles, irrégulières, photocopiées, reproduites d'une façon quelconque ou soumises par des moyens illicites, si elles contiennent de fausses déclarations, ou si elles ne se conforment pas ou ne satisfont pas aux présentes conditions du concours.

En s'inscrivant au concours, les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours se réserve le droit de publier, sans rémunération, le nom, le nom de la ville et la photo du gagnant, et les participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité. Les participants admissibles conviennent en outre que toutes les inscriptions soumises et leur contenu deviennent la propriété du commanditaire du concours et ne leur seront pas rendus.

Les participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions du commanditaire du concours et/ou l'administrateur du concours relativement au concours, lesquelles sont exécutoires à tous égards.

Les participants admissibles conviennent que le commanditaire du concours ne sera pas tenu responsable de la transcription incorrecte ou inexacte des renseignements figurant sur les inscriptions, ni de toute erreur ou anomalie reliée au concours. Si le concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, y compris des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les participants admissibles. En outre, si le commanditaire du concours estime, à sa seule discrétion, qu'une inscription compromet l'intégrité du concours, il se réserve le droit d'annuler l'inscription en cause ou de mettre fin au concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les participants admissibles. Le commanditaire du concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier du présent concours toute personne, et de la bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement, s'il établit ou soupçonne que cette personne soit intervenue de façon illicite dans le processus d'inscription ou dans le fonctionnement du concours; qu'elle agisse en violation du règlement officiel du concours ou d'une manière antisportive ou perturbatrice; ou qu'elle ait l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler une autre personne.

En participant au concours, les participants admissibles acceptent de dégager de toute responsabilité, relativement au concours ou, s'ils sont déclarés gagnants, au prix attribué et à son utilisation, le commanditaire du concours et l'administrateur du concours et respectivement chacun de ses filiales et ses sociétés affiliées, ses partenaires médias, ses agences de publicité et de promotion, et chacun des administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit des entités respectives.

Le concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur.

Pour les résidents du Québec seulement : Tout différend quant à l'organisation ou à la tenue d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, afin qu'il soit réglé. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Tous les différends et questions concernant la formulation, la validité,

---

l'interprétation et l'application du présent règlement officiel ou des droits et obligations d'un participant admissible, relativement au concours, sont régis par les lois de la province de Québec et les lois du Canada applicables dans cette province qui gouvernent leur interprétation.

Les participants admissibles peuvent obtenir le nom du/des gagnant(s) entre le 30 juillet 2020 et le 25 août 2020 en faisant parvenir une demande écrite accompagnée d'une enveloppe-réponse suffisamment affranchie à l'adresse suivante :

Le concours #SuivezMoiAvecVAC  
Marketing – Médias sociaux  
Vacances Air Canada  
1440 Sainte-Catherine Street Ouest, Suite 600,  
Montréal, Québec  
H3G 1R8

MDFacebook est une marque déposée de Facebook Inc.